Fabriqué par CALZADOS ROBUSTA, SL
Ctra. de Préjano, 72 – 26580 Arnedo
(La Rioja) Espagne

USAGE ET ENTRETIEN
(RÈGLEMENT UE 2016/425).

La durée de vie utile des chaussures est directement liée aux conditions d'usage et à la qualité de leur entretien. Par conséquent, l'utilisateur doit inspecter régulièrement l'état des chaussures pour s'assurer de leur efficacité. Le fabricant conseille de changer quotidiennement de chaussettes, d'aérer les chaussures, dans la mesure du possible, pendant leur utilisation et d'utiliser, de préférence, deux paires de chaussures en les alternant, notamment en cas de transpiration importante. Par ailleurs, il est également conseillé de ne pas réutiliser les chaussures d'autrui, de nettoyer régulièrement la tige et la semelle, de les faire sécher lorsqu'elles sont humides, sans jamais les exposer à des températures supérieures à 50ºC, de les stocker dans un endroit sec et aéré, de les transporter dans leur boîte en carton et de les jeter en cas d'usure importante du relief de la semelle.

Il est recommandé de transporter cet EPI dans un sac ou une boîte individuelle. Cet EPI a été conçu conformément aux exigences essentielles de santé et de sécurité prévues à l'annexe II du RÈGLEMENT (UE) 2016/425. Les performances obtenues lors des essais techniques sont pleinement satisfaisantes selon la norme EN ISO 20344:2021. Ces performances sont garanties par l'attestation correspondante délivrée par : Inescop (0160), CTCR (2779) ou CIMAC (0465).

PÉREMPTION ET GARANTIE

Le polyuréthane est une composition chimique de deux matériaux, le polyol et l'isocyanate. Ces deux produits se décomposent avec le temps en raison de l'émigration de l'élément de jonction. Dès deux à trois ans à compter de la fabrication, les semelles en PU peuvent commencer à se dégrader.
La garantie applicable à la péremption de stockage des semelles PU/PU est de 3 ans, en fonction des conditions de stockage (taux d'humidité, température, absence de lumière).

La garantie applicable à la péremption de stockage des semelles en POLYURETANE ET CAOUTCHOUC NITRILE est de 7 ans, en fonction des conditions de stockage (taux d'humidité, température, absence de lumière).
Les matériaux de la tige (cuir, doublures, textiles, éléments de sécurité…) N'ONT PAS DE DATE DE PÉREMPTION.
La durabilité dépend du degré d'utilisation. Cependant l'utilisation ne devrait en aucun cas être supérieure à 3 ans dans le cas de semelles en polyuréthane bidensité (UNE-CEN ISO/TR 18690:2006).

La garantie applicable aux chaussures est de 1 an d'usage contre tout défaut de fabrication, si elles sont utilisées et entretenues correctement par l'utilisateur.

La date de fabrication de la chaussure (injection ou fabrication de la semelle) est indiquée sur l'horloge située sur la cambrure de la semelle (avec l'année au centre et les 12 mois autour, une flèche indiquant le mois).
La date de fabrication de la tige est indiquée sur l'étiquette cousue à la languette (année et semaine).
La traçabilité du lot est assurée par la date de fabrication (tige et semelle) et par l'ordre de fabrication indiqué sur l'étiquette apposée sur l'emballage primaire.

Cet EPI est composé de matériaux très résistants au passage du temps à condition qu'ils soient bien entretenus.

CHAUSSURES PARTIELLEMENT

CONDUCTRICES.

« Des chaussures partiellement conductrices d'électricité doivent être utilisées lorsqu'il est nécessaire de minimiser la charge électrostatique dans les plus brefs délais, par exemple lors de la manipulation d'explosifs. Ne pas utiliser de chaussures partiellement conductrices d'électricité lorsque le risque de décharge causé par un appareil électrique ou des objets transportant du CA ou CC n'est pas complètement éliminé. Afin de garantir que la chaussure est partiellement conductrice, la limite supérieure de résistance de 100 kΩ à l'état neuf est fixée.

Pendant leur utilisation, la résistance électrique des chaussures en matériau conducteur peut considérablement varier en raison de la flexion et de la contamination. En conséquence, il faut s'assurer que le produit est capable de remplir sa fonction, – la dissipation des charges électrostatiques – tout au long de sa durée de vie. Lorsque cela est nécessaire, il est recommandé à l'utilisateur de mettre en place, sur le lieu de travail, un test de résistance électrique et de l'effectuer régulièrement. Ce test et ceux mentionnés ci-dessous doivent faire partie intégrante du programme de prévention des risques professionnels.

Avant d'accéder à une zone où il existe un risque de contamination du matériau de la semelle par des substances susceptibles d'augmenter leur résistance électrique, il faudra toujours vérifier les propriétés électriques des chaussures.

Le port de chaussettes électro-dissipatives est recommandé.

Si des chaussures partiellement conductrices sont employées, la résistance du sol doit être telle qu'elle n'annule pas la protection offerte par les chaussures. Lors de l'utilisation, aucun élément isolant ne doit être introduit entre la semelle intérieure de la chaussure et le pied de l'utilisateur. Si un article (semelles de propreté ou chaussettes) est inséré entre la semelle intérieure et le pied, les propriétés électriques de la combinaison chaussure/article doivent être vérifiées.

CHAUSSURES ANTI-STATIQUES

« Utiliser des chaussures antistatiques s'il est nécessaire de minimiser l'accumulation de charges électrostatiques par dissipation. Elles éliminent tout risque d'inflammation provoquée par des étincelles (par exemple émises par des substances et vapeurs inflammables), si le risque de décharge électrique d'équipements alimentés par le secteur ne peut être complètement éliminé sur le lieu de travail. Les chaussures antistatiques introduisent une résistance entre le pied et le sol, mais ne peuvent offrir une protection totale. Les chaussures antistatiques ne sont pas adaptées au travail dans des installations électriques sous tension. Il convient toutefois de noter que les chaussures antistatiques ne peuvent pas garantir une protection adéquate contre les chocs électriques dus aux décharges électrostatiques, car elles introduisent uniquement une résistance entre le pied et le sol. Si le risque de décharge électrostatique n'a pas été complètement éliminé, il est essentiel d'adopter des mesures supplémentaires pour éviter ce risque. Ces mesures, ajoutées aux tests mentionnés ci-dessous, devraient faire partie intégrante du programme de prévention des risques professionnels.

Les chaussures antistatiques n'offrent pas de protection contre les chocs électriques CA ou CC. En cas de risque d'exposition à un courant alternatif ou continu, des chaussures électriquement isolantes doivent être utilisées pour se protéger contre des blessures graves.

La résistance électrique des chaussures antistatiques peut varier considérablement à cause de la flexion, de la contamination ou de l'humidité. Ces chaussures pourraient ne pas remplir leur fonction si elle sont utilisées dans des conditions humides.
Les chaussures de classe I peuvent absorber l'humidité et devenir conductrices si elles sont portées pendant des périodes prolongées dans des conditions humides et en présence d'humidité. Les chaussures de classe II résistent à l'humidité et aux conditions humides et doivent être utilisées en cas de risque d'exposition.

Avant d'accéder à une zone où il existe un risque de contamination du matériau de la semelle, il faut toujours vérifier les propriétés antistatiques des chaussures.

Lorsque des chaussures antistatiques sont utilisées, la résistance du sol doit être telle qu'elle n'annule pas la protection offerte par les chaussures. »

Le port de chaussettes antistatiques est recommandé.

« Par conséquent, il est nécessaire de garantir que l'association chaussures, utilisateur et environnement permet aux chaussures de remplir leur fonction, à savoir, dissiper les charges électrostatiques et offrir une certaine protection tout au long de leur durée de vie. Il est donc recommandé à l'utilisateur d'effectuer un test de résistance électrique sur le lieu de travail, à intervalles réguliers et fréquents.

SEMELLES DE PROPRETÉ

Les chaussures sont fournies avec une semelle de propreté amovible et les tests ont été réalisés avec les semelles en place. Les chaussures ne doivent être portées qu'avec les semelles de propreté en place. Celles-ci ne peuvent être remplacées que par des articles similaires fournis par le fabricant d'origine des chaussures ou par un fabricant de semelles répondant aux exigences de cette norme en association avec les chaussures de sécurité prévues.

RÉSISTANCE À LA PERFORATION

« La résistance à la perforation de ces chaussures a été mesurée au laboratoire à l'aide de poinçons et de forces standardisés. Des clous de plus petit diamètre et des charges statiques ou dynamiques plus élevées augmenteront le risque de perforation. Dans de telles circonstances, des mesures préventives supplémentaires doivent être envisagées. Il existe actuellement trois types génériques de plaques résistantes à la perforation pour les chaussures EPI. Il s'agit de plaques métalliques et en matériaux non métalliques. Elles doivent être choisies en fonction de l'évaluation des risques du lieu de travail. Elles offrent toutes une protection contre les risques de perforation, mais chacune présente différents avantages ou des inconvénients supplémentaires, à savoir :

Métalliques (par exemple S1PS, S3) : Moins affectées par la forme de l'objet tranchant/du risque (c'est-à-dire la diamètre, la géométrie et le tranchant), elles peuvent, cependant, et en raison des techniques de fabrication, ne pas couvrir toute la surface sous le pied.

Non métalliques (PS ou PL, ou catégorie S1PS, S3L par exemple) : Plus légères, plus flexibles et offrant une plus grande couverture de surface, leur résistance à la perforation peut varier davantage en fonction de la forme de l'objet tranchant/du risque (c'est-à-dire le diamètre, la géométrie et le tranchant). Deux types de protection sont disponibles. Le type PS peut offrir une protection plus adéquate contre les objets de plus petit diamètre que le type PL.

NORMES EUROPÉENNES.

EN ISO 20344:2021. Cette norme détaille les exigences et les méthodes d'essai en matière de chaussures de sécurité, de chaussures de protection et de chaussures de travail à usage professionnel. Il s'agit de la norme de base. En découlent :
EN ISO 20345:2022. Spécifications des chaussures de sécurité à usage professionnel, dont l'embout doit assurer une protection contre les chocs à un niveau d'énergie équivalant à 200 joules et une compression de 15 kN.
EN ISO 20346:2022. Spécifications des chaussures de protection à usage professionnel, dont l'embout doit assurer une protection contre les chocs à un niveau d'énergie équivalant à 100 joules et une compression de 10 kN.
EN ISO 20347:2022. Spécifications des chaussures de travail à usage professionnel.

CATÉGORIES DE MARQUAGE DES CHAUSSURES DE SÉCURITÉ (UNE-EN ISO 20345:2022)

SB : Exigences générales
S1 : SB + Zone du talon fermée + E + A
S2 : S1 + WRU
S3 : (Plaque métallique de type P) : S2 + P + Semelle à crampons
S3L (Plaque non métallique de type PL) : S2 + PL + Semelle à crampons
S3S (Plaque non métallique de type PS) : S2 + PS + Semelle à crampons
S6 : S2 + WR
S7 : (Plaque métallique de type P) : S3 + WR

S7L : (Plaque non métallique de type PL) : S3 + WR
S7S : (Plaque non métallique de type PS) : S3 + WR

CATÉGORIES DE MARQUAGE DES CHAUSSURES DE SÉCURITÉ (UNE-EN ISO 20347:2022)

OB : Exigences générales
O1 : OB + Zone du talon fermée + E + A
O2 : O1 + WRU
O3 (Plaque métallique de type P) : S2 + P + Semelle à crampons
O3L (Plaque non métallique de type PL) : O2 + PL + Semelle à crampons
O3S (Plaque non métallique de type PS) : O2 + PS + Semelle à crampons
O6 : O2 + WR
O7 : (Plaque métallique de type P) : O3 + WR
O7L : (Plaque non métallique de type PL) : O3 + WR
O7S : (Plaque non métallique de type PS) : O3 + WR

CLASSES DE PROTECTION SUPPLÉMENTAIRES

Résistance à la perforation (Plaque métallique de type P)[a]	P
Résistance à la perforation (Plaque non métallique)	PL
Type PL [a] Type PS [a]	PS
Propriétés électriques : – chaussures partiellement conductrices	C
– chaussures anti-statiques	A
Résistance aux environnements défavorables – isolation de la semelle contre le chaud	HI
– isolation de la semelle contre le froid	CI
Absorption d'énergie au talon	E
Résistance à l'eau	WR
Protection métatarsienne	M
Protection de la cheville	AN
Résistance à la coupure	CR
Abrasion du couvre-embout	SC
Résistance au dérapage – sur sol céramique avec glycérine	SR
Pénétration et absorption d'eau	WPA
Résistance à la chaleur de contact	HRO
Résistance aux hydrocarbures	FO
Adhérence sur échelle	LG